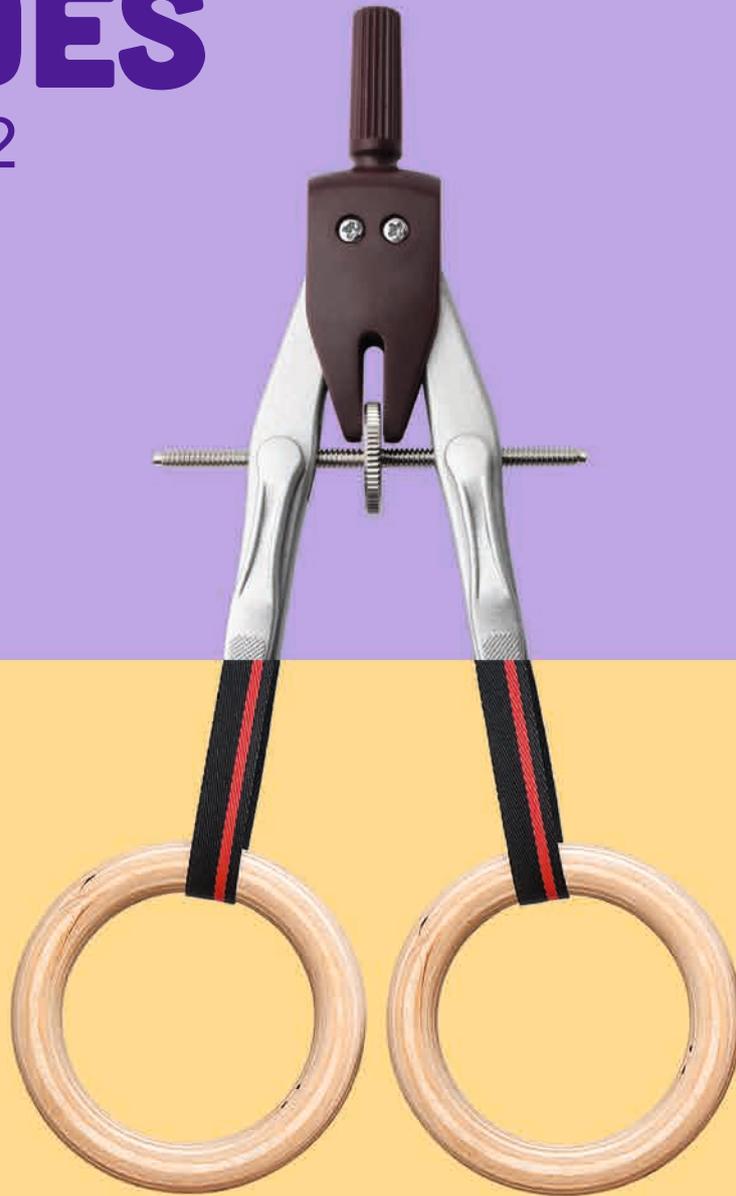


# SPORT ART ÉTUDES

2021–2022

CYCLE  
D'ORIENTATION



CONDITIONS ET NIVEAUX  
MINIMUMS REQUIS



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENERAS LUX

 **swiss** olympic | Partner  
School

## INTRODUCTION

Le dispositif sport-art-études (SAE) est une prestation offerte par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) aux talents qui pratiquent de manière intensive une discipline sportive ou artistique. Il permet de concilier un double parcours, scolaire et sportif ou artistique, tout en maintenant les mêmes exigences et conditions de promotion annuelle que l'ensemble des élèves.

Au niveau du cycle d'orientation, ce dispositif consiste en un regroupement de sportifs, de danseurs et de musiciens talentueux dans des classes identifiées à regroupement mixte: élèves SAE et hors SAE. La charge scolaire des élèves SAE est allégée pour leur permettre de quitter l'école à la pause de midi quatre fois par semaine et se rendre à leurs entraînements ou cours de danse/musique. L'élève SAE est scolarisé dans un établissement qui propose le dispositif SAE proche de son domicile.

S'agissant des sportifs, le dispositif SAE est exclusivement destiné aux talents pratiquant un sport individuel ou collectif reconnu par Jeunesse et Sport, et prioritairement aux disciplines qui possèdent un concept national de promotion de la relève auprès de Swiss Olympic.

S'agissant des arts, le dispositif SAE est exclusivement réservé aux élèves des disciplines disposant d'une formation professionnelle certifiante reconnue par la Confédération (CFC, Bachelor, Master) dans le domaine concerné.

Les conditions et niveaux minimums requis présentés ci-dessous ont été établis par le service écoles et sport, art, citoyenneté (SESAC), en collaboration avec les responsables cantonaux ou nationaux de chacune des disciplines et en lien avec la politique de Swiss Olympic pour ce qui est des disciplines sportives.

Pour prendre connaissance du Règlement SAE :  
[www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg\\_C1\\_10p32.h](http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_C1_10p32.h)

*N.B: En raison de l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur les compétitions sportives, certains critères ont été modifiés en vue de l'année scolaire 2021-2022. Ces modifications sont identifiées par une étoile rouge (\*). En principe et si la situation sanitaire le permet, ces critères seront rétablis en vue de l'année scolaire 2022-2023. Les élèves devront alors atteindre les niveaux requis usuellement.*

*Dans le présent document, le genre masculin est utilisé au sens neutre sans aucune discrimination.*

Les dossiers des candidats sont examinés en fonction des niveaux minimums requis et des places disponibles. La pratique intensive de la discipline artistique ou sportive doit être attestée officiellement. Les dossiers des candidats sont évalués selon leur situation au **15 janvier 2021** (musique et danse), ou **26 février 2021** (disciplines sportives). **Aucune candidature, ni aucun résultat ne sera pris en considération après ce délai.** En outre, un candidat ne peut déposer qu'un seul dossier, pour une discipline uniquement.

Les niveaux minimums requis indiqués ci-dessous sont valables pour l'admission et le maintien dans le dispositif, pour l'année scolaire 2021-2022 uniquement. Ils peuvent être amenés à évoluer d'une année à l'autre. Les talents doivent atteindre chaque année les niveaux minimums requis de l'année scolaire concernée.

En outre, les élèves remplissant les conditions de maintien ont la priorité sur les élèves sollicitant leur entrée dans le dispositif.

La décision relative à l'atteinte du niveau artistique ou sportif requis est transmise par écrit aux parents par le service écoles et sport, art, citoyenneté (SESAC).

La demande doit être effectuée chaque année.

# CONDITIONS, NIVEAUX MINIMUMS REQUIS ET JUSTIFICATIFS

CYCLE D'ORIENTATION – ANNÉE SCOLAIRE 2021 – 2022

## SPORTS INDIVIDUELS

### Performances minimales requises

L'élève souhaitant déposer une demande d'admission ou de maintien dans le dispositif SAE au cycle d'orientation doit attester d'une pratique minimum de 8 heures hebdomadaire, du lundi au vendredi (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération).

Les délais pour déposer une demande d'admission ou de maintien dans le dispositif pour l'année scolaire 2021-2022 sont fixés au **15 janvier 2021** (musique et danse) et **26 février 2021** pour le sport.

S'agissant des sports individuels, si l'élève remplit au moins l'une des conditions suivantes au moment du dépôt du dossier, il peut effectuer une demande d'admission ou de maintien :

- 1 Posséder une Swiss Olympic Talent Card Régionale ou Nationale valide
- 2 Faire partie d'une équipe nationale ou d'un cadre national

Justificatif à fournir :

*copie de la Swiss Olympic Talents Card Régionale/Nationale ou attestation de la Fédération nationale*

Par ailleurs, l'élève qui répond aux niveaux artistiques ou sportifs minimums ci-dessous au moment du dépôt du dossier, peut également déposer une demande d'admission ou de maintien.

### Artistic Swimming

#### Catégorie J2 :

appartenir aux 15 meilleures nageuses de son année de naissance au classement des qualifications aux championnats suisses 2021

#### Catégorie J3 :

appartenir aux 15 meilleures nageuses de son année de naissance au classement des qualifications aux championnats suisses 2021

Justificatif à fournir :

*extrait officiel du classement obtenu aux qualifications des championnats suisses 2021*

### Athlétisme

Faire partie des trois premiers athlètes romands de son année de naissance par discipline (résultats outdoor) selon le ranking de Swiss Athletics 2020

Justificatif à fournir :

*extrait du ranking 2020 de Swiss Athletics*

### Aviron

Appartenir à une sélection romande ou obtenir les places 1 à 6 (1 à 12 si plus de 24 bateaux) à une finale des championnats suisses 2020

Justificatif à fournir :

*attestation de l'Association Romande d'Aviron ou résultat officiel d'une finale des championnats suisses (classement/attestation de Swiss Rowing)*

### Biathlon

Appartenir au cadre de ski romand

Justificatif à fournir :

*attestation de Ski-Romand*

### BMX

Appartenir au cadre de l'Association Romande de BMX (ARB) et posséder une Swiss Olympic Talent Card Régionale

Justificatif à fournir :

*attestation de l'Association Romande de BMX (ARB) et copie de la Swiss Olympic Talent Card*

### Canoë Kayak

Appartenir à l'Académie Canoë Kayak Genève

Justificatif à fournir :

*attestation de l'Académie Canoë Kayak Genève*

### Curling

Appartenir au cadre local ou régional

Justificatif à fournir :

*attestation du Curling club de Genève*

### Cyclisme

Appartenir au TSP Cadre Cycliste Genève et posséder une Swiss Olympic Talent Card Régionale dès l'âge prévu par la spécialité sportive

Justificatif à fournir :

*attestation du TSP Cadre Cycliste Genève et copie de la Swiss Olympic Talent Card*

### Équitation

Participer à la finale des championnats romands 2020 ou appartenir au cadre de la Fédération Equestre Romande

Justificatif à fournir :

*extrait du classement à la finale des championnats romands 2020 ou attestation de la Fédération Equestre Romande*

### Escrime

#### Épée :

appartenir aux dix premiers du classement du Circuit national Jeunesse U14 ou U17

#### Fleuret et sabre :

appartenir aux trois premiers du classement du Circuit national Jeunesse U14 ou U17 (évaluation au cas par cas par Swiss Fencing, selon la concurrence)

#### Élèves U12 :

évaluation par Swiss Fencing du classement obtenu à 3 compétitions minimum du Circuit national Jeunesse U12

Justificatif à fournir :

*ranking 2020 de Swiss Fencing (extrait).*

*Pour les U12 : justificatifs du classement obtenu aux CNJ*

**Golf**

Appartenir au cadre ASG Elite

Justificatif à fournir :

*attestation de l'Association Suisse de Golf*

**Gymnastique acrobatique**

Posséder une Swiss Olympic Talent Card et remplir au moins une des conditions suivantes :

- 1 Faire partie de l'Académie de Gymnastique Acrobatique Genève (AGAG)
- 2 Avoir participé aux championnats suisses 2020

Justificatifs à fournir :

*copie de la Swiss Olympic Talent Card et attestation de l'Association Genevoise de Gymnastique ou extrait du classement aux championnats suisses*

**Gymnastique artistique**

Posséder une Swiss Olympic Talent Card et remplir au moins une des conditions suivantes :

- 1 Appartenir au centre cantonal d'entraînement (CCE)
- 2 Avoir participé aux championnats suisses 2020

Justificatifs à fournir :

*copie de la Swiss Olympic Talent Card et attestation de l'Association Genevoise de Gymnastique ou extrait du classement aux championnats suisses*

**Gymnastique rythmique\***

Posséder une Swiss Olympic Talent Card ou remplir au moins une des conditions suivantes :

- 1 Faire partie d'un centre régional de performance (CRP)
- 2 Etre inscrite aux compétitions nationales 2020-2021 en Individuel ou Groupe, en catégorie P2 à P6 ou G1 à G4

Justificatifs à fournir :

*copie de la Swiss Olympic Talent Card, attestation du CRP ou extrait du classement aux compétitions nationales*

**Karaté**

Appartenir à un point de soutien régional de Swiss Olympic

Justificatif à fournir :

*attestation de l'intégration au point de soutien par la Fédération suisse de Karaté*

**Natation\***

Obtenir dans une discipline les points Rudolph suivants, entre le 1<sup>er</sup> mars 2020 et le 26 février 2021 :

- Année 2010** : 5 points Rudolph (tous bassins)
- Année 2009** : 6 points Rudolph (tous bassins)
- Année 2008** : 6 points Rudolph (bassin 50 mètres)
- Année 2007** : 7.5 points Rudolph (bassin 50 mètres)
- Année 2006** : 9 points Rudolph (bassin 50 mètres)

Justificatif à fournir :

*extrait de Swiss Swimming justifiant les points Rudolph obtenus*

**Patinage artistique**

Etre titulaire du test USP correspondant à l'âge et aux critères permettant de participer aux championnats suisses 2021-2022

Justificatif à fournir :

*justificatif des tests réussis*

**Ski alpin**

Avoir atteint les niveaux suivants :

**Féminin**

- Année 2010** : faire partie du premier tiers (1/3) du classement final d'une coupe Régionale 2020-2021 (Coupe Raiffeisen p.ex)
- Année 2009** : avoir obtenu moins de 200 points FSS selon la liste 4 de Swiss Ski

**Année 2008** : avoir obtenu moins de 180 points FSS selon la liste 4 de Swiss Ski

**Année 2007** : avoir obtenu moins de 150 points FSS selon la liste 4 de Swiss Ski

**Année 2006** : avoir obtenu moins de 130 points FSS selon la liste 4 de Swiss Ski

**Masculin**

**Année 2010** : faire partie du premier tiers (1/3) du classement final d'une coupe Régionale 2020-2021 (Coupe Raiffeisen p.ex)

**Année 2009** : avoir obtenu moins de 210 points FSS selon la liste 4 de Swiss Ski

**Année 2008** : avoir obtenu moins de 190 points FSS selon la liste 4 de Swiss Ski

**Année 2007** : avoir obtenu moins de 160 points FSS selon la liste 4 de Swiss Ski

**Année 2006** : avoir obtenu moins de 140 points FSS selon la liste 4 de Swiss Ski

Justificatif à fournir :

*extrait officiel du classement en coupe Régionale des points FSS (liste 4)*

**Ski de fond**

Appartenir au cadre Genève Snowsports ou équivalent

Justificatif à fournir :

*attestation de Genève Snowsports*

**Ski et Snowboard Freestyle**

Appartenir au cadre Genève Snowsports et avoir participé à au moins 4 étapes du Tour Freestyle Romand (TFR) durant la saison 2020/2021

Justificatif à fournir :

*attestation de Genève Snowsports et résultats aux étapes du TFR*

**Ski nautique**

**Catégorie U12** : évaluation par la fédération suisse de ski nautique et wakeboard

Justificatif à fournir :

*attestation de la FSSW*

**Tennis**

Avoir atteint le niveau suivant :

**Tennis féminin**

- Année 2010** : R5
- Année 2009** : R4
- Année 2008** : R3
- Année 2007** : R2
- Année 2006** : R1

**Tennis masculin**

- Année 2010** : R6
- Année 2009** : R5
- Année 2008** : R4
- Année 2007** : R3
- Année 2006** : R2

Le classement mensuel de Swiss Tennis (Swiss SMS Ranking) au 5 février 2021 fait foi

Justificatif à fournir :

*copie du classement mensuel de Swiss Tennis (Swiss SMS Ranking) du 5 février 2021*

**Tennis de table**

Appartenir à l'Institut du Tennis de Table Genevois (ITTG)

Justificatifs à fournir :

*attestation de l'Institut du Tennis de Table Genevois (ITTG)*

**Trampoline\***

Posséder une Swiss Olympic Talent Card et remplir au moins une des conditions suivantes :

- 1 Appartenir au centre cantonal d'entraînement (CCE)
- 2 Avoir participé aux championnats suisses 2020

Justificatif à fournir :

*copie de la Swiss Olympic Talent Card et attestation de l'Association Genevoise de Gymnastique ou extrait du classement aux championnats suisses*

**Triathlon**

Appartenir au programme Triathlon Relève Genève

Justificatif à fournir :

*attestation de Triathlon Relève Genève*

**Voile**

Appartenir à une sélection régionale de l'Association des clubs de voile lémanique (ACVL)

Justificatif à fournir :

*attestation de l'ACVL*

**VTT**

Appartenir au TSP Cadre Cycliste Genève et être au bénéfice d'une Swiss Olympic Talent Card Régionale dès l'âge prévu par la spécialité sportive

Justificatifs à fournir :

*copie de la Swiss Olympic Talent Card et attestation du TSP Cadre Cycliste Genève*

**Modalités de sélection**

La sélection parmi les talents atteignant les performances minimales requises est effectuée selon un classement des candidatures établi en fonction de l'ordre suivant :

- |  |  |
|--|--|
| <p><b>1</b> Membres des centres cantonaux de la relève détenteurs d'une Swiss Olympic Talent Card Nationale</p> <p><b>2</b> Détenteurs de Swiss Olympic Talent Card Nationales/Membres d'un cadre national (discipline reconnue par Swiss Olympic)</p> <p><b>3</b> Membres des centres cantonaux de la relève détenteurs d'une Swiss Olympic Talent Card Régionale</p> | <p><b>4</b> Détenteurs de Swiss Olympic Talent Card Régionales</p> <p><b>5</b> Membres des centres cantonaux de la relève</p> <p><b>6</b> Analyse du besoin avéré d'aménagements horaires (horaires d'entraînement, sélection dans un cadre, résultats aux compétitions)</p> |
|--|--|

Le préavis du responsable cantonal/national de la discipline peut en tout temps être demandé sur une candidature.

**Candidats affiliés à une fédération nationale étrangère**

Seuls les dossiers des candidats membres d'une équipe nationale ou d'un cadre régional seront analysés. Une attestation de la fédération nationale ou du cadre régional doit être fournie, ainsi que la liste des compétitions et résultats.

**SPORTS D'ÉQUIPE****Performances minimales requises**

L'élève souhaitant déposer une demande d'admission ou de maintien dans le dispositif SAE au cycle d'orientation doit attester d'une pratique minimum de 8 heures hebdomadaire, du lundi au vendredi (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération).

Il doit en outre être intégré dans les structures suivantes :

**Basketball**

Faire partie de la sélection de Genève Basketball Académie

*L'inscription dans le dispositif SAE est effectuée par le club sportif.*

**Football masculin**

Appartenir à l'équipe M15 d'Etoile Carouge FC, de Meyrin FC, ou de l'Association du Servette FC

*L'inscription dans le dispositif SAE est effectuée par le club sportif*

**Handball masculin**

Faire partie de la sélection de Team Talent Handball

*L'inscription dans le dispositif SAE est effectuée par le club sportif*

**Hockey sur glace masculin**

Faire partie de la sélection U15 ou U17 de l'Association Genève Futur Hockey

*L'inscription dans le dispositif SAE est effectuée par le club sportif*

**Tchoukball**

Faire partie de la sélection Centre de la Relève du Tchoukball Genevois

*L'inscription dans le dispositif SAE est effectuée par le club sportif*

**Volleyball**

Faire partie de la sélection de l'Académie de Volleyball de Genève

*L'inscription dans le dispositif SAE est effectuée par le club sportif*

**Autres sports d'équipe**

Remplir l'une des conditions suivantes :

- 1** Posséder une Swiss Olympic Talent Card Régionale ou Nationale
- 2** Faire partie d'une équipe nationale

Justificatif à fournir :

*copie de la Swiss Olympic Talents Card Régionale/Nationale ou attestation de la Fédération nationale*

## DANSE ET MUSIQUE

### Niveaux minimums requis, justificatifs et modalités de sélection

L'élève souhaitant déposer une demande d'admission ou de maintien dans le dispositif SAE au cycle d'orientation doit attester d'une pratique minimum de 8 heures hebdomadaire, du lundi au vendredi (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération).

Il doit en outre satisfaire aux conditions ci-dessous au moment du dépôt du dossier, soit au plus tard le **15 janvier 2021**.

#### Danse

Les élèves désirant intégrer le dispositif SAE au cycle d'orientation doivent obtenir un préavis favorable du jury à l'audition SAE qui aura lieu les **27 et 28 février 2021**.

L'audition est ouverte aux élèves intégrés dans une filière intensive/préprofessionnelle d'une école accréditée par le canton de Genève. Les élèves issus d'une école non accréditée doivent justifier d'une pratique intensive de la danse (8h de pratique minimum) pour pouvoir se présenter à l'audition.

L'admission dans le dispositif s'effectue sur la base des résultats de l'audition SAE, en fonction de l'ordre de classement et du nombre de places disponibles dans le dispositif.

Pour être maintenus dans le dispositif, les élèves doivent être intégrés dans une filière intensive/préprofessionnelle d'une école accréditée par le canton de Genève. Les élèves issus d'une école non accréditée doivent se présenter à l'audition chaque année.

Justificatif à fournir :

*attestation de l'école de danse indiquant le nombre d'heures de pratique*

#### Musique

Les élèves désirant intégrer le dispositif SAE au cycle d'orientation doivent obtenir un préavis favorable du jury à l'audition SAE qui aura lieu le **3 mars (après-midi) et le 6 mars (journée) 2021**.

L'admission dans le dispositif s'effectue sur la base des résultats de l'audition SAE, en fonction de l'ordre de classement et du nombre de places disponibles dans le dispositif.

Pour se présenter à l'audition, les élèves doivent être intégrés dans une filière intensive d'une école accréditée par le canton de Genève. Les élèves issus d'une école non accréditée ou qui ne sont pas intégrés dans une filière intensive reconnue doivent justifier d'un cursus musical complet (suivre au minimum 2 cours hebdomadaires de pratique instrumentale, un cours de formation/théorie musicale et un cours de pratique collective).

Pour être maintenus dans le dispositif, les élèves doivent être intégrés dans une filière intensive d'une école accréditée par le canton de Genève.

Les élèves issus d'une école non accréditée ou qui ne sont pas intégrés dans une filière intensive reconnue doivent se présenter à l'audition chaque année.

Justificatif à fournir :

*attestation de l'école de musique indiquant l'intégration en filière intensive ou descriptif du cursus musical complet, et évaluation du.de la doyen.ne ainsi que du.de la professeur.e de l'élève.*

Informations et inscriptions sur : [www.ge.ch/sport-art-etudes](http://www.ge.ch/sport-art-etudes)



Le dispositif sport-art-études  
**UNE FORMATION SUR MESURE!**